

et le gouvernement entendaient procéder. Il est nécessaire d'agir avec énergie pour préserver une vallée remarquable qui, de l'aveu de la Commission mixte internationale, est en péril. J'espère donc que le ministre agira avec plus d'énergie que sa déclaration à la Chambre ce matin ne semble l'indiquer. En vérité, maintenant que le premier ministre a démontré qu'il avait l'oreille du président Nixon et qu'il avait réussi à trouver des solutions et à persuader le président de donner au Canada des assurances fantastiques, le ministre réussira peut-être à persuader le premier ministre d'aborder la question directement avec le président.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, cette question de la vallée du Skagit est à l'étude depuis presque deux ans et le ministre de l'Environnement (M. Davis) nous a présenté aujourd'hui un cadeau de Noël joliment emballé. Il reste que si l'emballage nous plaît, nous ne savons pas vraiment ce qu'il contient. Espérons que nous pourrions bientôt l'ouvrir et peut-être même clarifier toute la question. Voilà qui serait bien.

La déclaration du ministre semble optimiste. Le gouvernement laisse entendre, assez pieusement, qu'on ne devrait pas immerger la région maintenant. Cela confirmerait aussi ce que la population de la Colombie-Britannique croit depuis quelque temps, savoir, que cette région ne devrait pas être immergée, car c'est une des dernières zones récréatives intactes qui soient situées près d'un district à forte densité démographique.

Malheureusement, lors de la conclusion de l'accord de 1942 quand on a décidé d'entreprendre les travaux, les questions d'environnement et de récréation ne paraissent pas aussi importantes qu'aujourd'hui. La valeur de ce genre de zone intouchée n'était pas aussi bien reconnue par le public. La Commission internationale ne pourrait pas maintenant revenir sur sa décision de 1942, même si elle croyait vraiment qu'il s'agissait d'une erreur, étant donné les attributions qu'on lui a données le 7 avril 1971. La Commission fut paralysée par un mandat si étroit qu'elle ne pourrait que s'exprimer sur la portée des conséquences sur l'environnement. J'ai pensé alors qu'il ne s'agissait que d'une tactique de ralentissement et qu'en fin de compte, le projet de la vallée du Skagit serait abandonné et que nous allions nous en tirer facilement. Je suppose que je me méfie encore et que je crains au moins que l'inondation puisse se produire. J'espère que nous pourrions faire disparaître ou au moins pallier les «irritants» de notre milieu—le mot semble en vogue depuis quelque temps—en ce qui concerne les relations canado-américaines. Nous avons fait face dernièrement à plusieurs irritants, même à des irritants économiques mettant en cause des choses telles que les explosions nucléaires, les pétroliers et la vallée du Skagit.

Il importe que le gouvernement indique librement ce qu'il a l'intention de faire. Dans sa déclaration, le ministre semble laisser entendre qu'il faut plus de temps pour étudier la question, que le gouvernement va en atténuer l'importance et peut-être la ramener à des proportions plus raisonnables. Il ne suffira pas de faire savoir d'ici peu à la population de la Colombie-Britannique que le ministre croit que l'inondation devrait avoir lieu. Ces citoyens veulent savoir quelles mesures le gouvernement prendra pour empêcher qu'elle ne se produise. C'est la

[L'hon. M. Stanfield.]

seule véritable solution que la Colombie-Britannique pourrait accepter.

Peut-être que le ministre, comme il le donne à entendre au dernier alinéa de sa déclaration, se laisserait convaincre d'entamer des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis dans l'espoir que les gens de Washington, qui savent aussi quel intérêt porte le public aux questions d'environnement aujourd'hui, comprendront que c'est de la folie pure que de continuer à inonder les lieux de loisir près des grands centres urbains. Il se rallierait ainsi aux Canadiens qui refusent de jouer plus longtemps le rôle de coupeurs de bois et de porteurs d'eau.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je dois dire que j'ai reçu le rapport que l'honorable ministre vient de déposer à la toute dernière minute, et en anglais seulement. Cependant, je ne veux pas me priver de mon droit de féliciter la Commission mixte internationale de l'étude qu'elle a faite et du rapport qu'elle a présenté.

Nous sommes heureux que l'honorable ministre, comme il vient de le dire, se soit engagé à suivre de très près ce qu'entraînera la construction de ce barrage et, si possible, à faire en sorte qu'il ne soit pas construit, afin que nous ne privions pas, encore une fois, la population canadienne de son héritage, en lui conservant un environnement sain pour l'avenir.

* * *

VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE MOTIONS—L'ÉTUDE DE LA MOTION RELATIVE À L'ANNÉE D'IMPOSITION 1971

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Finances et conformément à l'article 60 du Règlement, je dépose sur le Bureau de la Chambre deux avis de motion des voies et moyens qui découlent de la déclaration faite par le ministre le 14 octobre 1971 et qui remplacent l'avis de motion des voies et moyens déposé ce jour-là.

Un de ces avis de motion des voies et moyens se rapporte à l'année d'imposition 1971 et l'autre, à l'année d'imposition 1972. Auriez-vous l'obligeance, monsieur l'Orateur, de désigner un ordre du jour portant examen lundi prochain de la motion des voies et moyens se rapportant à l'année d'imposition 1971.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ADMISSION DE MADAME DEFARGE À LA TRIBUNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion dont la nécessité tient à un événement qui se produira dans le courant de la journée. Je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):